

PRÉFECTURE DES HAUTES-PYRÉNÉES

Sous-groupe travail illégal

1- domaines d'interventions

un plan d'action annuel est formalisé et s'articule autour des directives nationales (circulaire M. Darcos de décembre 2009).

quatre axes majeurs :

1. le travail dissimulé
2. la lutte contre l'emploi d'étrangers sans titre
3. le recours frauduleux à des statuts spécifiques
4. les fraudes au détachement dans le cadre de prestations de service transnationales

Cinq secteurs professionnels :

1. Bâtiment et travaux publics
2. Hôtels, cafés restaurants
3. Services aux entreprises : gardiennage et nettoyage (notamment)
4. Travaux saisonniers en agriculture
5. Secteur des spectacles vivant et enregistré

et des contextes locaux (saisonnalité touristique , été, hiver, lourdaise)

2 – Bilan de l'activité du sous-groupe

données en matière de lutte contre le travail illégal :

- le secrétariat a reçu 14 PV de travail illégal au 30/06/2010 (45 PV en 2009).

- deux de ces procédures ont été réalisées conjointement par les services de la GN, l'inspection du travail, les services fiscaux, l'urssaf,

- actuellement 11 procédures sont en cours dont **4 procédures conjointes**.

- Soit au total 6 pv résultants d'actions coordonnées conjointes / 25 = **24 %** (objectif 2010 25%)

Le montant des redressements sociaux opérés s'élève à :

120 000 € au 30/06/2010 sur 7 procédures traitées soit un montant moyen de redressement de 17 124 €;
140 000 € au 30/06/2009 sur 22 procédures traitées soit un montant moyen de redressement de 6 363 €;

3 – Commentaires sur l'activité du sous-groupe

- les faits marquants: c'est la part de plus en plus importante des opérations conjointes (inter services) qui mobilisent les services de contrôle sur leurs champs respectifs de compétence en combinant les pouvoirs et expertises des uns et des autres;

- les contrôles sont de plus en plus denses et complexe en terme d'investigations : cas des montages juridiques nationaux ou internationaux, en vue d'optimisation fiscales et sociales (fausses délocalisations, sous traitance et fraudes transnationales ...) dans le BTP notamment ==> ils nécessitent donc un véritable travail en réseau qui dépasse le cadre local des investigations ;

- l'ex colti ou **ss groupe travail illégal du CODAF** fonctionne en ss groupes opérationnels sous la conduite d'un directeur d'enquête placé sous l'autorité du PARQUET,
Ces groupes opérationnels se forment au regard de chaque problématique rencontrée et s'organisent en tant que des besoins humains, ou d'expertises croisées (fiscales, comptables, sociales, techniques)